

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations

paraissant à SION les mardi, jeudi et samedi

ABONNEMENTS

L'abonnement est payable par semestre (6 mois)

Valais et Suisse	année	semestre	3 mois
Etranger (envoi des 3 numéros de la semaine)	12.—	6,50	4.—
Envoi par numéro	15.	7,80	4,40

Les abonnements pour l'étranger sont payables d'avance, sur demande le "BULLETIN OFFICIEL" est joint comme supplément au prix de fr. 0,60 par semestre pour la SUISSE et 2,40 par an pour l'ÉTRANGER.

L'abonnement part de n'importe quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et signée.

Administration & Expédition:

SION IMPRIMERIE GESSLER, Rue de la Dent-Blanche, SION

Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal.

ANNONCES:

Canton Suisse Etrange

La ligne ou son espace . . . 0.10 0.20 0.30

Réclames 0.40

Minimum d'insertion 1 franc

Pour renseignements et devis s'adresser à "L'administration du Journal" à Sion

Reliure — Encadrement

H. CABRIN

SION - Rue de Conthey

J'attire l'attention de MM. les Hôteliers et Cafetiers sur mes **tableaux cartes des vins**, avec peinture de tout sujet désiré (paysage du Valais, fantaisie, fleurs etc. etc).

Article très décoratif

Manifique choix de baguettes — Nouveauté pour cadres — Passe-partout.

CAISSETTES

pour expédition d'œufs fabriquées spécialement par nos soins, à Genève.

Toute sécurité pour les œufs. Solidité à toute épreuve.

Œufs	12	24	36	48	60 à
Fr.	0,60	0,90	1,20	1,80	2,20

la pièce port dû par 10 pièces

Avec caissette extérieure renforcée (double paroi) peut servir indéfiniment: Fr. 1.—, 1,40, 2.—, 2,60, 3.—, 3,80 la pièce port dû. Sur demande: Prix de gros pour revente par 100 ou 1000 pièces.

S'adresser à L. REBER, fab., Rue de la Tertasse, 1, Genève.

Catalogue exposition Genève 1909.

Magasin de meubles

Rue de Conthey Maison Calpini

Choix de meubles en tous genres

Canapés, divans, chaises et fauteuils, armoires, commodes, lavabos, tables rondes, tables de cuisine.

Lits complets en orin animal et végétal dans tous les prix.

Joli assortiment en descentes de lit, glaces, tabourets, pouffettes, plants, couvertures, plumes et duvets.

Stores - Rideaux

Réparations de literie et meubles à des prix modérés, travail soigné.

Se recommande.

Czech Gottfried, tapissier.

Chocolats "Lucerna"

Marques exquis

S. P. Flury & Co.

Coire, Maison fondée en 1854

Marques de notre production:

Champagne

doux et sec. Crus choisis des environs d'Épervain.

Asti

doux et mi-sec. Vins mousseux avec excellent bouquet de muscat. Clair comme le Champagne. Faible contenance d'alcool.

Voulez-vous une bonne Montre?

Ne gaspillez pas votre argent en achetant de la camelote aux colporteurs qui courent le pays. Demandez ma montre "Ancre" de précision de 11 à 21 rubis réputée la meilleure pour agriculteurs, artisans. Prix-courant gratis. Pas de montre à vil prix, pas de Roskop, mais seulement des montres "Ancre" de 1^{er} choix garanties.

Echanges d'anciennes montres. Pendules réveils. Réparations de montres de toute provenance. Facilité de paiement pour personnes solvables.

HORLOGERIE

A. LAAGER, père

Péry près Bière

Madame **Jacques Weber** et ses enfants et les familles Weber et Amiguet, incapables de répondre individuellement aux si nombreuses marques de sympathie et envois de fleurs à l'occasion de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver, adressent à tous leurs amis et connaissances leur profonde reconnaissance.

(H 239 V)

Représentants ou Agents

sérieux demandés partout. Aussi comme

Gain Accessoire facile. S'adresser S. D., Case Fusterie 15170, Genève

Remède naturel et bon marché

Extrait du meilleur vin de Norvège

Goudron Burna

(produit suisse)

est employé depuis plus d'un quart de siècle contre

catarrhes, toux, bronchites

Hauts récompenses aux expositions

Fr. 1.50 dans toutes pharmacies.

Recette

et fournitures pour faire soi-même du

Vin de raisins secs première qualité

600 000 litres bns en 1909.

Paquets pour 100 litres fr. 8.— pour 150 l. fr. 12.—; pour 200 fr. 16.— franco

C'est le moment de faire les provisions pour l'été.

Alb. Margot, Av. d'Echallens 6, Lausanne.

Sage-femme

Mme. Fourcade

GENEVE, Rue du Rhône 94.

Consultations tous les jours. Reçoit des pensionnaires. Maison discrète. Confort moderne. Téléphone 3194.

Religieuse

donne secret pour guérir enfants urinant au lit. Ecrire Maison Barot Nr 71 Nantes, France.

La santé pour tous

Bagues Electro-Médicales Eureka

Sont les seules reconnues efficaces pour la guérison certaine des maladies suivantes: Rhumatismes, migraine, goutte, névralgies lumbago, sciaticque

odules, débilité nerveuse, appauvrissement du sang, toux nerveuse, aphonie surdité, choléra, hémorroïdes, hystéries ties douloureux, paralysie, anesthésie etc.

PRIX: nickelée fr. 2,50, argentée fr. 5, doublé or supérieure fr. 8 — Envoi contre rembours. Prospectus gratis et franco

Seu dépôt:

LS. ISCHI, fabr. PAYERNE

Lessive Schuler

à base d'ammoniaque et de térébenthine

garantie pure et exempte d'éléments nuisibles

GRAND MAGASIN D'ARTICLES DE PÊCHE

GROS FABRICATION DETAIL

Poissons artificiels, mouches et insectes, cuillères, hélices et montures, Lignes, bas de lignes, hameçons, crins, soies, et ficelles.

Cannes à pêche en roseau, bambou, etc., simples et ligaturées, moulinets et tous accessoires. Lignes traînantes, filets, Nasses et fournitures.

Demandez mon grand catalogue, 38 pages, 250 illustrations. Recettes, renseignements. Envoi gratis et franco.

E. PIGUET-CAPT, au Sentier (Vaud).

Les malades imaginaires

espéraient et croyaient qu'il devaient y avoir des plantes merveilleuses, ou elixir pouvant rallonger la vie. Ce remède s'appelait autrefois « Elixir ad longam vitam ». Voici du reste le seul sain remède donné par le poète Feuchtersleben: « Celui qui veut rallonger sa vie doit avant tout faire en sorte de ne pas l'abréger ». Le fond n'est que rarement observé et dans bien des cas nous pouvons constater combien nous l'abrégeons par notre propre faute. Dans d'autres cas ce sont les difficultés de la vie qui détruisent la santé et précisément de nos jours une maladie s'est développée qui mériterait d'être appelée, encore plus que par le passé, épidémie des peuples. La neurasthénie et faiblesse des nerfs s'est répandue dans toutes les classes de la société et à tous les âges. C'est contre elle qu'il convient de combattre si l'on veut rallonger les années de notre vie. « Nervosan » a été éprouvé avec succès contre la nervosité et faiblesse des nerfs. En vente, fr. 3,50 et 5, à la Pharmacie V. PITTELOUD, à Sion

CAGAO à l'AVOINE

MARQUE "Lux"

LAUSANNE (SUISSE)

En vente chez M. JULES BURGNER, pharmacie, Sierre.

Si vous voulez juger

en connaissance de cause les propriétés bien-faisantes des boissons non-fermentées et vous former une opinion à vous — en votre qualité de personne intelligente, vous devez le désirer déguster **une fois les vins sans alcool de Meilen** et vous serez fixés. Vous deviendrez nos clients et direz à tous de prendre note de la **Société pour la production des vins sans alcool de Meilen** et d'en goûter les produits.

La Filature et Fabrique

de draps et milaines

H. Berger-Besson à Eclépens (Vaud)

Médaille d'or à l'Exposition de Vevey (Vaud) 1901

recommande aux propriétaires de moutons sa spécialité:

Fabrication à façon

de milaines et bons draps, unis et façonnés pour hommes et femmes, aux prix les plus réduits. Filage de laine à tricoter. Fabrication de couvertures de lit et de chevaux. Echantillons et renseignements sur demande.

Vente de draps fins et nouveaux, draps de sport, mi-draps, chevots, milaines pour femmes et enfants. Envoi d'échantillons

Cet établissement des mieux aménagés possède les machines les plus perfectionnées, ce qui lui permet un travail prompt et soigné, aux prix les plus avantageux.

TOUS LES COMMUNIQUÉS

pour concerts, représentations, conférences, réunions, courses, etc ne seront insérés dorénavant que s'ils sont accompagnés d'une

annonce

ANNONCE DE FORTUNE

Invitation à la participation aux **CHANCES DE GAINS** aux grands tirages des primes autorisés et garantis par l'Etat de Hambourg.

Le montant total des gains offerts par ces tirages avantageux dépasse la somme de

12 Millions Francs

L'émission comprend 100,000 numéros dont 48,403 doivent forcément sortir gagnants en 7 tirages! A peu près la moitié des numéros doit donc sûrement gagner!

Le plus gros lot possible est éventuellement

Mars 600,000 soit Francs 750,000 or

respectivement M. 560,000, 550,000, 540,000 530,000 520,000 515,000 510,000.

Principaux lots:

300,000	60,000	40,000
200,000	50,000	
100,000	45,000	

et beaucoup d'autres en tout 48,403 lots, payables en espèces, en mars. Le numéro vaut fr. 1,25 Les gains augmentent de tirage en tirage; le gain principal du 7^e tirage est de M. 50,000, celui du 7^e tirage de M. 600,000. Expédie les bons pour le premier tirage au prix officiel de

7 fr. 50 c.	3 fr. 75 c.	1 fr. 90 c.
billet entier	dem. billet	quart de billet

Les mises des tirages suivants et la distribution des lots sur les divers tirages sont indiquées dans la prospectus OFFICIEL qui sera gratuitement expédié à chaque participant, ainsi qu'à tous ceux qui en font la demande. Chaque participant reçoit de moi immédiatement après le tirage la liste officielle des lots.

Les lots sont promptement payés sous garantie de l'Etat.

Chaque commande peut se faire en un mandat poste ou contre remboursement. Frais de remboursement: 50 centimes.

En A cause de l'époque rapprochée du tirage on est prié d'adresser les ordres immédiatement pendant jusqu'au

3 Juin

Samuel HECKSCHER seurr.

Banquier à Hambourg. (Ville libre)

Lettre de commande N° 736

Monsieur Samuel Heckscher seurr., Banquier à Hambourg

Veuillez m'adresser

.....billet entier	à fr. 7,50
.....demi billet	à " 3,75
.....quart de billet	à " 1,90

ADRESSE (à écrire bien lisiblement)

Je vous remets ci-joint un mandat-poste ou contre-remboursement. (Billet ce qui ne s'applique pas au cas particulier) la somme de fr.

Savon au lait de lis

Marque: Deux Mineurs

sans rival pour un teint pur et doux, remède efficace contre les taches de rousseur et les impuretés de la peau.

Crème au lait de lis

Marque "Dada"

indispensable contre une peau dure, rude et crevassée, elle rend le teint velouté et y donne un air de l'albâtre. En vente à 90 cts. la pièce:

SION: pharm. Henri Allet, G. Faust, V. PitteLOUD, Henri Zimmermann.

Coiff. Martin Ebner, Jos. Erne, E. Furter-Charles Ganter.

SIERRE: pharm. Burgener, Pierre de Chastony; Coiff. Alois Hem.

MARTIGNY: pharm. M. Lovey; Chs. Joris, pharm. (Bourg) Yve. Maurice Luisier.

St-MAURICE: Yve. Maurice Luisier.

MONTHEY: pharmacie Hri Zam-Offen

VISP: pharm. Ed. Barlet.

BRIGUE: F. Marty, pharm.

Règles

Méthode infallible pour tous retards mensuels. Ecrire Pharmacie de la Loire, Nr. 22 à Chantenay-Nantes (France)

Personnes NERVEUSES

de tout âge, particulièrement les femmes et les

MERES

ne devraient pas hésiter à prendre le remède fortifiant insurpassable depuis des années pour les personnes NERVEUSES

et en vente dans toutes les pharmacies sous le nom de « Nervosan ». Le Nervosan excite l'appétit et fortifie.

Pour les

ENFANTS

c'est également un remède de 1^{er} ordre. Demandez expressément NERVOSAN

Prix fr. 3,50 et 5.

Dép.: Pharm. V. PITTELOUD, à SION

Grand Conseil

Séance de mardi 17 mai.
Présidence: M. Jean Anzévui.

La séparation de Salvan et Vernayaz

A l'ouverture de la séance, il est donné connaissance du préavis du Conseil d'Etat sur la séparation de Salvan-Vernayaz; on sait que le Conseil d'Etat n'avait pas été appelé à donner son opinion sur cette importante question lors du dépôt de la demande de séparation; mais les difficultés qu'a rencontrées de ce fait la commission du Grand Conseil chargée de l'examen de cet objet l'ont convaincue de la nécessité d'avoir un préavis du gouvernement.

Dans son message, le Conseil d'Etat prévoie en faveur de la séparation pour des raisons économiques, administratives et politiques; il fait observer que les villages de la montagne ont un caractère différent au point de vue économique de ceux de la plaine; les liens entre ces deux parties de la commune actuelle de Salvan sont bien peu resserrés; au point de vue administratif et à celui des avoies bourgeois, Salvan et Vernayaz sont déjà en partie séparés et le divorce définitif pourra être prononcé sans difficultés. Si la demande de séparation n'a pas été formulée plus tôt, c'est que Vernayaz ne s'est développé que récemment; ce village n'existait pas du tout il y a un siècle; il a été créé avec les importantes industries qui s'y sont implantées ces derniers temps, fabriques, constructions d'hôtels, création d'une station du chemin de fer Martigny-Chamonix; actuellement Vernayaz, avec les deux ou trois autres hameaux qu'il englobe, compte une population de 813 âmes. Le Conseil d'Etat énumère les nombreuses communes dont on a voté la séparation: Champéry, Martigny-Bourg, La Bâtie, Vétraz, Trient, Lens, Vissoie; dans la plupart des cas la séparation se justifiait moins que dans le cas Salvan-Vernayaz.

Correction de la Dranse

On aborde l'examen du décret concernant la continuation de l'endiguement de la Dranse en amont du pont de Montagnier (Bagnes). Ce décret prévoit à l'art. 2 que l'Etat contribue aux frais pour le 20% des dépenses effectives jusqu'à un maximum de fr. 20,000.

M. Maurice Troillet propose de supprimer les mots « jusqu'à un maximum de fr. 20,000 »; c'est la première fois, fait-il observer, qu'une telle restriction est inscrite dans un décret de ce genre et il ne voit pas pourquoi on ferait exception pour la commune de Bagnes en l'obligeant à supporter entièrement les frais qui pourraient dépasser le devis établi. Cette commune, qui aurait pu faire appel pour la répartition des frais d'endiguement aux autres communes du littoral puisque la correction de la Dranse leur profitera également, ne l'a point fait et devra de ce fait supporter le 40% de la dépense.

En l'absence de M. Kuntschen, chef du Département des Travaux publics, M. Couchepin répond que l'adjonction à l'art. 2 de la disposition combattue par M. Maurice Troillet est la conséquence d'une décision de principe prise récemment par le Conseil d'Etat qui tend à fixer pour des subventions de ce genre un maximum de tel chiffre comme cela se pratique pour l'octroi des subventions fédérales.

M. Maurice Troillet fait remarquer que le décret concernant la correction de la Dranse a été voté en premiers débats dans la même session que celui de la correction du Baltschiederbach et que pour ce dernier la disposition en question n'existe pas. Il estime que la décision de principe du Conseil d'Etat ne doit pas avoir d'effet rétroactif.

M. Henri de Torrenté estime que, dans ces cas de correction de torrents, le Conseil d'Etat assume une grande responsabilité puisque c'est lui qui en établit les plans et devis; les communes ne sont pas responsables s'il y a des surprises concernant le dépassement des devis; les projets leur sont pour ainsi dire imposés; tel n'est pas le cas pour la Confédération qui n'est qu'un tiers, et dans l'octroi des subventions doit tenir la balance égale pour tous les cantons. M. de Torrenté propose le renvoi de l'art. 2 à la commission pour nouvel examen de la question.

Le renvoi est voté; les autres articles du décret sont adoptés.

Assainissement de la plaine Saillon-Fully

La commission chargée de l'examen de cet objet, afin de tenir compte dans la mesure du possible des réclamations de la commune de Fully qui prétend que le projet ne profite qu'à la commune de Saillon et que sa situation financière ne lui permet pas d'accepter une charge aussi lourde que celle qu'entraîne l'exécution des travaux, propose au Conseil d'Etat d'étudier comment il serait possible de tenir mieux compte des intérêts de Fully et de ne pas trop charger cette dernière commune dans la répartition des frais. Elle rend hommage au Département des Travaux publics d'avoir mené à bien l'étude de cette œuvre qui est, dit M. Déléze, rapporteur français, une des plus belles œuvres d'amélioration du sol et de salubrité publique du canton.

Les articles du décret sont successivement votés à l'exception de l'article 2 qui est renvoyé à la commission pour le même motif que celui de la correction de la Dranse; car ici encore, selon la décision prise par le Conseil d'Etat, un maximum de subvention cantonale est prévu. Il est dit que ce maximum ne pourra pas dépasser fr. 67200, soit le 20% du devis qui s'élève à fr. 336,000.

Les travaux projetés comportent l'agrandissement du canal de Fully entre la digue des Manetzons et les Follataires, la construction d'un canal sur Saillon et la dérivation des eaux de la Sarvaz. Ils devront être achevés au bout de 6 ans.

Le laisser-aller des commissions
L'ordre du jour appelle l'examen du rapport

de la caisse hypothécaire; mais on annonce que la commission n'a pas encore pu se réunir; la commission des pétitions est dans le même cas; reste le dernier tractandum, la gestion; encore impossible de délibérer sur cet objet; car la commission de gestion est absente elle s'est payée précisément aujourd'hui, fort inopportunistement, une promenade à Goppenstein.

Un entr'acte

Le président du Grand Conseil se voit dans l'obligation d'interrompre la séance faute de travail; la salle se vide pendant que la commission des pétitions se réunit à la hâte pour pouvoir encore rapporter dans cette séance.

A 11 heures on reprend les délibérations. Le Grand Conseil accorde les demandes d'augmentation de taux d'impôts présentées par un certain nombre de communes, sauf celles de Fully pour laquelle le Conseil d'Etat n'a pas encore émis de préavis.

La requête d'une veuve de gendarme

Mme Célestine Morand, veuve du gendarme Morand, Bouveret, adresse une pétition au Grand Conseil demandant qu'elle soit mise au bénéfice de la pension prévue par la loi en faveur des veuves de gendarmes décédés par suite de maladie contractée au service. Elle invoque le motif que son mari est mort d'une phthisie pulmonaire par suite d'un refroidissement contracté en conduisant une bande de tziganes au St-Bernard.

Le Conseil d'Etat estime que, dans le cas donné, il n'y a pas lieu de faire application des dispositions de la loi, mais il propose d'allouer à la veuve du gendarme Morand une fois pour toutes une somme représentant la solde de son mari pendant six mois de fonction.

La commission est du même avis; la pétition n'est accompagnée d'aucun document prouvant que le gendarme Morand est bien mort par suite de l'exercice de ses fonctions; elle invite à ce sujet le Conseil d'Etat à adresser une circulaire aux gendarmes les invitant dans des cas semblables à faire les réclamations en temps voulu et à les accompagner des documents nécessaires.

M. Couchepin dit qu'il s'agit ici d'une question de principe; en fait le gendarme Morand qui est décédé le 7 janvier 1910, n'avait que dix ans de service et ne pouvait donc être au bénéfice des dispositions de la caisse de retraite qui prévoit 24 ou 30 ans de service; d'autre part, de son vivant, il n'a jamais rien fait savoir au Département, de la maladie qu'il avait contractée; la requête de sa veuve est bien accompagnée d'une déclaration médicale, mais cette dernière ne permet pas de voir d'une manière certaine que la maladie a été contractée dans l'exercice des fonctions de gendarme. Le Conseil d'Etat accepte l'invitation formulée par la commission.

Au vote le préavis du Conseil d'Etat, approuvé par la commission, est adopté.

Députés rappelés au devoir

Il est à peine 11 h. et demie et l'ordre du jour, faute de préparation ou de présence des commissions, est épuisé.

M. le Député Exhenri tient à protester contre le laisser-aller des membres du Grand Conseil appelés à faire partie des commissions; il cite le cas de celle chargée de l'examen du rapport de la Caisse hypothécaire qui n'a jamais pu siéger, a dû être renouvelée trois ou quatre fois en partie et a dû changer au moins cinq fois de président. Il proteste aussi contre la promenade faite par la commission de gestion un jour où elle devait se trouver en séance, puisque cet objet était à l'ordre du jour.

M. Henri de Torrenté trouve entièrement justifiée l'observation de M. Exhenri et afin qu'elle ne soit pas perdue de vue, il demande formellement qu'on mette fin à ce laisser-aller en revisant le règlement du Grand Conseil en ce qui concerne les obligations des commissions. Il partage la manière de voir de M. Exhenri au sujet de la ballade intempesive de la commission de gestion, mais il estime que cette dernière n'est pas plus coupable que nombre d'autres; toutes les commissions ont donné, spécialement dans cette session, des traces d'un laisser-aller complet; un député pourvu qu'il ait répondu à l'appel, à la séance du matin, se croit dégagé de toute autre obligation et s'empresse d'aller prendre l'express de 11 heures. M. de Torrenté estime avec raison qu'un député est toute la journée au service du pays pendant la session et il voudrait comme sanction la suppression de son honoraire bien qu'il ait répondu à l'appel, s'il fait ensuite défaut, dans une commission. Là-dessus toute la salle d'applaudit vigoureusement et de voter à l'unanimité la proposition de révision du règlement.

Séance de mercredi, 18 mai.

Présidence: M. Jean Anzévui.

La promenade de la commission de gestion

Le protocole de la séance d'hier contenant à l'endroit de la commission de gestion l'observation relative à sa promenade « intempesive » pour nous servir de l'expression qui a été employée par deux députés, M. Berclaz, président de cette commission déclare qu'il ne savait pas que cet objet était à l'ordre du jour de la séance de mardi, sinon la commission aurait fixé sa promenade à un autre jour; car le devoir avant tout et le plaisir après.

M. Anzévui fait observer que la commission de gestion devait d'autant moins ignorer ce qu'elle avait à faire que l'ordre du jour de la séance de mardi avait déjà été lu et affiché à la fin de celle de lundi et que lui-même avait fait remarquer à un membre de la dite commission que si elle s'absentait on manquerait de travail.

Sur ce l'incident est clos.

Caisse hypothécaire

La commission chargée de l'examen du rapport de la Caisse hypothécaire et d'épargner, après avoir changé cinq fois de président et avoir été renouvelée trois ou quatre fois, a enfin réussi à siéger sous la présidence de M. Raul de Riedmatten; elle propose d'approu-

ver l'exercice financier du dit établissement et de voter des remerciements à la Direction et à l'administration de la banque pour son excellente gestion.

La commission ne formule pas de postulat de quelque importance et se borne à quelques observations auxquelles M. H. de Torrenté directeur de la banque, répond très judicieusement. La commission voudrait notamment voir réaliser au moins en partie la somme portée sous la rubrique « fonds publics » estimant qu'il serait préférable d'utiliser cet argent que d'emprunter, comme doit le faire l'établissement, à certaines époques de l'année. M. de Torrenté dit que ces fonds publics portent intérêts et sont une garantie facilitant grandement la Caisse hypothécaire lorsqu'elle a besoin d'argent et que ce serait une mauvaise spéculation de vouloir les réaliser.

Le Grand Conseil approuve la gestion de la banque cantonale conformément au préavis de la commission.

On reprend l'examen de la gestion au Département de l'Intérieur.

Ecole d'Ecône

Au sujet de l'école d'Ecône, la commission présente un postulat invitant le Conseil d'Etat à étudier les mesures à prendre pour assurer à cet établissement le maintien de la prospérité qu'il avait autrefois.

M. Bioley déclare accepter ce postulat en disant que le Département voue toute sa sollicitude à l'école d'Ecône et est le premier à regretter qu'elle ne soit pas suivie par un plus grand nombre d'élèves.

Le postulat de la commission est voté.

La marée montante des frais de justice

Au Département de Justice et Police la commission fait remarquer le chiffre énorme de dépenses, 50,000 fr., en chiffre rond que doit supporter l'Etat pour frais de justice.

Cette observation entraîne une longue discussion. Pendant une heure au moins on entend des hommes très autorisés découvrir les plaies du régime judiciaire et proposer des remèdes, soit la réduction de ces frais.

C'est d'abord M. Henri Roten, président du Tribunal de Rogone, qui fait remarquer que cette manœuvre ascendante pourrait faire supposer que la criminalité est en progression dans le canton, cependant tel n'est pas le cas; le mal réside donc dans des abus des frais de procédure. M. Roten signale comme une des plus grandes causes de l'accroissement des frais de justice les casuels de déplacement et autres et propose de supprimer ces casuels quitte à augmenter les traitements; il signale aussi l'abus des paperasseries.

M. Couchepin, chef du Département de Justice et Police, comprend que l'on s'émeuve de la marée montante des frais de justice, qui il y a dix ans ne dépassaient guère 20,000 francs, et s'élève aujourd'hui à 50,000 fr. En 1902, déjà, la commission de gestion avait invité le Département à faire adresser au personnel des tribunaux, une circulaire pour les engager à éviter avec soin des frais inutiles, cette circulaire fut envoyée et produisit son effet mais pour deux ans de suite seulement au cours desquels la somme des frais de justice fut notablement réduite. Le Département veut bien se charger de renouveler pareille mesure; mais le mal n'est pas tant dans des abus de la part du personnel judiciaire; le plus gros part provient essentiellement (fr. 31,000 environ) d'actes de défaut de biens dont l'Etat doit supporter les frais.

M. Graven indique un certain nombre de moyens pour réduire les frais de justice simplement par voie administrative sans qu'il soit nécessaire de légiférer à ce sujet, il propose notamment qu'on supprime les déplacements du personnel judiciaire en faisant appeler le prévenu au lieu où siège le tribunal; on régulariserait ainsi une grande économie; que dans des cas de délits peu importants on passe outre à la présence du rapporteur; qu'on réduise, dans nombre de cas, le nombre des témoins.

M. Leuzinger, rapporteur de la commission, estime de son côté que l'on devrait abroger la disposition surannée qui exige qu'une enquête judiciaire doit être ouverte pour un vol même d'une valeur de 10 francs. Il cite deux cas, vraiment dignes d'être notés: un vol de 2 pelles et 2 pioches à la suite duquel l'auteur s'est vu prononcer acte de défaut de biens d'un total de 3 ou 400 francs de frais à la charge de l'Etat; et un vol d'une paire de souliers, qui pour le même motif a coûté à l'Etat 5 ou 600 francs.

M. Délaye signale encore la multiplicité inutile des audiences et le nombre souvent trop considérable des témoins dont une partie pourraient être éliminés.

Pour terminer le débat, M. Couchepin déclare qu'il accepte d'étudier avec soin la question et le Grand Conseil vote le postulat suivant:

« Le Conseil d'Etat est invité à étudier les voies et moyens propres à diminuer les frais de justice ».

Amendes sur la chasse

La commission se fait l'écho de oui-dire suivant lesquels l'Etat se montrerait parfois trop favorable aux recours en matière d'amendes sur la chasse.

M. Hermann Seiler, chef du Département des finances, répond que la commission doit être mal informée à ce sujet. Depuis qu'il est au Département, il n'a pas annulé un seul procès-verbal de chasse; mais il est arrivé certains cas dans lesquels le Conseil d'Etat a dû atténuer les rigueurs excessives de la loi fédérale sur la chasse reproduites dans la législation cantonale.

M. H. Bioley approuve les paroles de M. Seiler et cite comme exemple, un cas frappant d'un homme qui, pour avoir tué un renard au moment où il dévalisait son poulailler, avait été condamné à 300 fr. d'amende. Si le Conseil d'Etat dans un sentiment de justice et d'équité, croit devoir adoucir dans certains cas les rigueurs excessives de la loi, il est bien loin de pouvoir être accusé de faiblesse.

Offices des poursuites

La commission ayant pu se convaincre que

les offices des poursuites n'appliquaient pas tous d'une manière uniforme les tarifs inscrits le Conseil d'Etat à les rendre attentifs à leurs obligations.

M. Couchepin répond qu'aucune plainte ne lui est parvenue à ce sujet; mais que néanmoins il enverra une circulaire invitant les officiers des poursuites à appliquer uniformément les tarifs légaux.

Secours aux familles pauvres de soldats

Au Département militaire, la commission est étonnée que deux familles seulement aient été mises au bénéfice de la disposition de la loi militaire prévoyant un secours aux familles de soldats nécessiteuses; elle croit que c'est parce que nombre de gens ignorent cette disposition que ce fait s'est produit.

M. J. Burgener répond que pour 1910 déjà un plus grand nombre de familles se mettent au bénéfice de la loi; étant donné le fait que chaque citoyen a eu le texte de cette dernière entre les mains puisqu'elle a été soumise au peuple, le Département a pensé qu'il n'y avait pas lieu de rendre les intéressés attentifs d'une autre manière.

Habillement des recrues

Dans sa sollicitude, la commission va jusqu'à s'occuper de l'ajustement des effets militaires. Il lui est revenu, prétend-elle que les recrues valaisannes ont des habits moins bien faits sur mesure que celles d'autres cantons.

M. Burgener s'étonne de cette observation et ne la croit pas fondée. Il dit que le Directeur de l'arsenal qui, comme ancien officier instructeur, est très formaliste à cet égard, voue un soin spécial au bon habillement de la troupe.

Le Grand Conseil achève l'examen de la gestion administrative par l'approbation de celle du Département des Travaux publics et passe à l'examen du règlement provisoire concernant la répression par voie judiciaire des infractions à la loi sur les denrées alimentaires.

Demain: Séparation de Salvan-Vernayaz; décrets concernant la correction de la Dranse et de l'assainissement de la plaine Saillon-Fully, qui n'ont pu être votés par suite du renvoi de l'art. 2 à la commission; rapport du tribunal cantonal.

Chronique séduinoise

Encore un projet

On nous écrit: C'est avec un vif intérêt que j'ai suivi, dans les colonnes de votre honorable journal, les articles qui traitent de la question de l'emplacement du futur bâtiment destiné à abriter le Grand Conseil, la Caisse hypothécaire et le Tribunal cantonal. J'ai vu aussi avec infiniment de plaisir que dans le sein même de notre haute assemblée, un député du Haut-Valais, M. F. Burgener, a pris la parole à ce sujet, en rappelant combien il importait qu'une solution favorable intervienne au plus tôt, vu l'exiguïté depuis longtemps incontestée du local actuel des séances du Grand Conseil.

Il est de toute évidence qu'une question de cette envergure doit être solutionnée en tenant compte de facteurs multiples et présentant toutes les garanties qu'on peut et doit exiger d'une construction de ce genre.

De tous les emplacements préconisés jusqu'à présent, aucun ne répond véritablement au but à atteindre. Même celui du Casino dont la situation à l'apparence d'être centrale, ne tarderait pas à présenter le même inconvénient que celui auquel nous nous heurtons aujourd'hui, sans pour cela offrir aucune autre amélioration appréciable.

Un emplacement dont il n'a pas encore été question, du moins dans la presse, et qui paraît réunir tous les avantages qu'on s'applique généralement à donner aux édifices qui revêtent un caractère public, est celui situé entre la rue des Remparts, l'avenue du Midi et la Rue de la Dent-Blanche et occupé actuellement par les pressoirs de MM. C. Bonvin, L. Calpini et de Ramer. Les constructions à exécuter en dehors du bâtiment de ce dernier propriétaire, sont pour ainsi dire nulles. Le terrain a certainement une valeur appréciable, mais qui serait largement compensée par les dégagements qui pourraient être donnés à l'édifice futur, en regard du coût élevé qui caractérise les solutions préconisées.

On objectera peut-être que l'emplacement n'est pas central, mais cette objection est toute d'apparence, car il est incontestable que dans un avenir prochain il se trouvera précisément au centre de la ville, par le fait du développement de celle-ci dans la direction de la gare.

Un autre avantage qui n'échappera à personne, et qui plaide en faveur de cet emplacement, c'est les constructions qui l'avoisinent à l'est et à l'ouest. Les propriétaires voisins, tous en situation de le faire, seraient peut-être même disposés à appuyer les autorités d'une manière efficace.

D'autre part, l'édification de cet immeuble serait le point de départ de l'embellissement d'une de nos plus belles avenues et serait de nature à faciliter la disparition des rares constructions qui nuisent encore à l'esthétique de ce quartier.

En résumé, cet emplacement permettrait, en réservant tous les dégagements, de donner à la construction projetée les dimensions convenables en tenant largement compte des prévisions pour l'avenir; qualité qui fait totalement défaut à tous ceux préconisés antérieurement.

Sion — Matinée de l'Harmonie en faveur des orphelins

Ainsi que la « Feuille d'avis » l'annonçait il y a quelques jours déjà, l'inépuisable « Harmonie municipale » cédant aux sollicitations du public et au sentiment généreux d'accomplir une bonne œuvre, a décidé de donner dimanche prochain, au profit de l'Orphelinat des garçons de Sion, le concert (avec le Testament de M. de Crac) qui a obtenu un si grand succès le 24 avril dernier.

Comme la première fois, il y aura un buffet des mieux achalandés. Ouverture du théâtre à 3 heures; lever du rideau à 4 heures.

Il est inutile, croyons-nous, d'insister pour que l'Harmonie obtienne salle comble; d'une part les sentiments généreux du public séduinois en faveur d'œuvres philanthropiques lui feront un agréable devoir de venir en aide aux orphelins; d'autre part le plaisir que lui a procuré la première audition de ce concert l'engage à ne pas manquer cette occasion de passer une attrayante matinée.

Chronique sierroise

Deuxième liste des souscriptions pour la fête cantonale de chant, à Sierre, du 29 Mai 1910

- Fr. 50: Commune de Venthône.
- Fr. 30: MM. A. Bruttin et Cie, Sierre; M. et Mme Jacques Mercier, Sierre.
- Fr. 20: Bourgeoisie de Grimentz.
- Fr. 15: MM. A. Romaillet et G. Barras, Chermignon; Commune de Montana.
- Fr. 10: M. et Mme Jules de Preux, Sierre; MM. Charles de Preux; Joseph de Chastanay; Dr. Jos. de Chastanay; Dr. G. Turini, Sierre.
- Fr. 5: MM. Jean Tabin; Dr. Bezençon; G. Gallatin; Etienne Mouton; Burgener, pharmacien; Candide Rey; Elie Roax; Pellanda; Pre Loye; Pierre Pont; Gaspard Zwissig; F. de Courten, rév. curé; A. Schoenenberger; Jos. Burz; Hitter frères; Adolphe Rouvinez; H. Hermann; Louis Baur, Sierre; Otto de Chastanay; Sion; Basile Berclaz, Venthône; Paul Jaton Chippis; Mmes veuve Joseph-Marie de Chastanay; veuve Guérolid; Anderlady-Burclaz; veuve Arnold, Millesde Courten, Sierre; Société de Consommation du district de Sierre.
- Fr. 4: M. Rodolphe Walter, Sierre.
- Fr. 3: MM. G. Obrist rév. vicaire; Riva-Bonvin, Tonossi et Sartorio; E. Clivaz; A. Wiesel; A. Grobet; Gaston d'Allèves; Raphael Zwissig; Edouard Arnold; A. Heim; A. Nanzer; Robert Meichtry; Victor Meichtry; Jules Zuber; Forster, Constantin Pellanda; Mme veuve César de Preux, Sierre.

Fr. 2: MM. A. Bornet; Pellanda; Mosoni; Jules Zuber; Raunier-Keller; F. Jegerlehner; Jacques Poletti; Ad. Morand; G. Tschudin; Sierro, rév. recteur; Eugène Masserey; V. Valentini; Jos. Schradt; A. Burz; Eugène Stemmler; Alexandre Kuhl; Pralong; C. Berclaz; F. Rebora; Jos. Zutterer; André Salamin; Henri Burz; Oswald Morand; Eug. Brenner; Théophile Bittel; Ed. Berclaz; Eug. Masserey; G. Tabin; Marchand Werner; Robert Lorélan; Guillaume Lehner, Sierre; Victor Perriaz, Genève; Henri Défago, Monthey; Erasme Berclaz, Venthône.

En outre: fr. 45,80 dans de fr. 1 et fractions. Les communes de Chippis, Grône et St-Luc, M. W. D. Muller-Baur, à Sierre, les Brasseries de Beauregard et du Cardinal à Fribourg, nous ont fait parvenir leurs subsides en nature.

Merci à chacun. Nous espérons que d'autres dons nous parviendront encore, car les frais d'organisation sont considérables. Le comité.

Incendies

Dans le courant de la semaine dernière, une famille du village de la Combaz, entre Vissoie et Mission, s'était rendue avec bétail et bagages au moyen de Tronsec, environ 3 kilomètres au-dessus, pour procéder à la toilette de cette propriété et utiliser le foin qui s'y trouvait.

On fit du feu dans l'âtre pour le repas de midi et l'on abandonna le chalet pour continuer le travail, quand en s'aperçut par une fumée extraordinaire qu'il y avait quelque chose d'anormal. Revenus en toute hâte au chalet, ces braves gens constatèrent qu'un incendie le dévorait rapidement. On eut toutes les peines du monde à en sortir le bétail. Espérant pouvoir sauver encore une chose à laquelle il tenait beaucoup, le chef de famille se précipita dans le chalet. Quand il voulut en sortir le passage lui était barré et il resta dans les flammes sous les regards de son épouse affolée. Sans perdre connaissance ni espoir, cette vaillante femme s'efforça de sauver son mari en jetant sur lui des seaux d'eau. Rien n'y fit. Lorsque les sauveteurs cherchés arrivèrent il n'y trouvèrent plus qu'une masse inerte affreusement tuméfiée et une femme déchirant l'air de ses cris douloureux.

D'un autre côté, dimanche soir, à Vissoie, au centre du village, où un gros pâté de maisons en bois se touchent, où les galeries sont garnies de matières inflammables, un gamin de quelques années enflammé, s'était amusé à faire du feu dans l'une de celles-ci. Alimenté par des branches sèches de sapins et autres, le feu prit rapidement des proportions alarmantes. Heureusement, il faisait encore jour, la fumée et le feu furent aperçus dès les premiers moments par quantité de gens dont le rapide concours put maîtriser sans trop de peine l'élément destructeur.

Entre temps le tocsin et le cornet d'alarme avaient jeté l'alarme générale.

Accident de char

On nous écrit au sujet de l'accident de char que nous avons signalé mardi:

Un malheur n'arrive jamais seul. Un de ces jours passés, deux individus partaient sur un char, pour la vallée d'Anniviers. Ils quittaient le village de Glarey à une allure quelque peu accélérée, lorsqu'arrivés près de la voie ferrée où la nouvelle route rejoint l'ancienne par un brusque contour, l'un d'eux qui se trouvait sur un siège vacillant, fut projeté sur la route avec une telle violence qu'il fut assommé sur le coup. Transporté immédiatement à l'hôpital, il ne reprit connaissance que le lendemain pendant un moment. Son état est très grave. La sollicitude des médecins n'amenant aucune amélioration, on craint une issue fatale.

C'est un nommé Alexandre Florey de Vissoie, marié, père de famille, très estimé de tous ceux qui le connaissent.

Les obsèques du roi

LONDRES, 18. — Cent quinze officiers et 1780 soldats et marins figureront dans le cortège de vendredi.

Indépendamment des contingents de l'armée active, des fusiliers de marine et de la flotte, huit régiments territoriaux seront représentés.

Le nombre total des troupes qui formeront la haie de Westminster à Paddington sera de 34,620 hommes, dont 1230 de cavalerie.

LONDRES, 18 — La foule a continué à pénétrer lentement et en silence et à pénétrer dans Westminster-Hall où résonnent sans fin le bruit de milliers de pas.

Aucun incident. La queue des visiteurs s'est étendue un moment dans l'après-midi de mardi au delà du pont de Vauxhall.

Elle a commencé à diminuer vers 8 heures et vers 10 heures de nombreuses personnes renoncèrent à faire une visite.

10,000 personnes environ seulement ont pu pénétrer dans Westminster Hall.

Diminution de salaires

MANCHESTER, 18. — Les manufactures de coton du Lancashire ont décidé de diminuer de 5 % le salaire de leurs ouvriers.

Il est probable qu'une grande grève éclatera aussitôt que cette nouvelle sera rendue officielle.

Mouvement xénophobe

NEW-YORK, 18. — Suivant une dépêche de Pékin au « New-York Herald », le corps consulaire de Nankin annonce qu'il existe un mouvement xénophobe et anti-dynastique inquiétant à Nankin et dans tout le Yangtze, là justement où pétauda le mouvement des Boxers en 1900.

Terrible explosion

CANTON, 18. — Mardi après midi à la compagnie des charbons américains, sept chaudières ont fait explosion, emportant un côté entier du bâtiment.

Plus de vingt ouvriers ont été tués sur les trois cents de l'entreprise, et ceux-ci ont presque tous été atteints plus ou moins gravement.

Le choléra en Russie

Avec le temps chaud, le choléra reparait en Russie. Des cas mortels ont été constatés à Moscou et dans les provinces de Vitebsk et de Ekaterinoslaw. Plusieurs cas ont été également enregistrés lundi à Saint-Petersbourg; la presse se montre alarmée et invite la population à s'abstenir d'eau non bouillie et de légumes.

fête de Clignancourt, quartier populaire de Paris.

Le jour du spectacle consistait dans le travail de M. D. l'homme-protée, qui devait faire ses transformations au milieu de la cage des lions et des panthères.

L'acteur parut. Les fauves furent introduits dans la cage centrale; mais étonnés sans doute par la chaleur, ils refusèrent d'obéir et ne tardèrent pas à se montrer menaçants. Une panthère, nommée Mina, se montra plus particulièrement rebelle.

Voyant que les efforts de ses employés demeureraient stériles, M. José entra résolument dans le compartiment de la panthère.

A la vue de son maître, Mina poussa un formidable rugissement; en un instant elle fut debout et ses énormes griffes en avant, elle s'élança sur sa proie.

Le sang glaça de deux affreuses blessures faites à la tête du dompteur. Alors une scène horrible se déroula. La panthère furieuse s'acharna sur le dompteur, qui avait roulé à terre, inanimé, maintenant sous ses deux pattes sa victime pantelante. Mina tenait déjà dans sa puissante mâchoire le bras droit de M. José, lorsque 4 dompteurs firent irruption dans la cage et dégagèrent le belluaire.

Pendant les quelques secondes que dura ce combat, une panique s'était emparée des assistants qui se ruèrent vers la sortie en poussant des cris d'effroi.

Enfin, le calme se rétablit, M. José fut transporté, couvert de sang et profondément meurtri, sur son lit, où un médecin appelé à son chevet lui prodigua des soins.

Les blessures du malheureux sont très graves.

Londres pendant les obsèques d'Edouard VII

Le cortège funèbre, en route pour la gare de Paddington, vendredi prochain, aura plus de trois kilomètres un quart de longueur. Il s'avancera à la vitesse de 2 km.8 à l'heure, c'est-à-dire qu'il faudra environ deux heures pour aller de Westminster-Hall à Paddington, où il arrivera à midi.

Des spéculateurs ont acheté, quitta à les rendre ensuite, tous les terrains des maisons démolies qui se trouvent le long de l'itinéraire. Le prix des places augmente d'heure en heure. La province arrivera en plus grand nombre que pour les obsèques de la reine Victoria.

On a commencé à décorer les édifices que hier, mardi. Les arbres ont été entourés de fils de fer barbelés pour empêcher les curieux d'y grimper. Des milliers de gens en deuil viendront prendre position de bonne heure; la circulation des voitures sera à peu près suspendue.

L'absence de bruit, les grillages ornés de couronnes funéraires, les façades tendues en noir ou d'orange foncé, la foule en deuil, les marches funèbres, les roulements sourds des tambours volés de crêpe, tout concourra à donner à Londres la physionomie d'une nécropole, pendant que défilera le cortège et que les cloches de toutes les églises d'Angleterre sonneront le glas funèbre.

Tous les bureaux de poste et télégraphe seront fermés, sauf ceux réservés aux télégrammes officiels et ceux de la presse. La circulation des grandes voies sera réduite à son minimum extrême; les stations métropolitaines seront closes et tous les magasins seront fermés pendant 24 heures, excepté quelques rares restaurants qui ouvriront après la cérémonie, afin de recevoir les étrangers. Tous les théâtres et music-halls seront relâchés.

Pendant le service religieux, qui aura lieu vendredi, à une heure, à la chapelle Saint-Gwendred, à une heure, à la chapelle St-George, les églises catholiques, baptistes, méthodistes, calvinistes, anglicanes, les temples de toutes les confessions, regorgeront de fidèles en deuil. De toutes les chaires tomberont des paroles de tristesse.

Au journa, ne paraîtra ni l'après-midi, ni le soir. La presse restera entièrement muette.

NOUVELLES DIVERSES

La comète va passer

Aux premières heures matinales de cette nuit du 18 au 19 la fameuse comète de Halley va couper l'orbite de la terre dans sa course, et sa queue longue de plus de 20 millions de kilomètres traversera notre planète.

Ce léger brouillard phosphorescent passera inaperçu; c'est ce qu'on s'efforce de démontrer aux gens peureux qui croient à la fin du monde cette nuit; mais sans réussir à calmer toutes les craintes. On signale en effet de divers pays des cas d'affolement vraiment comiques.

Les journaux américains nous disent que la « comète », maladie spéciale sans être épidémique, s'est manifestée d'une façon assez intense. On n'en meurt pas, cela va sans dire, mais on s'aborde en se demandant: « Vous sentez-vous comèteux? » Exécration jeu de mots! Les nègres, dans le Sud, s'assemblent en « meetings de supplications » pour conjurer les effets funestes de l'astre errant auquel on attribue déjà la mort d'Edouard VII, comme on attribua aux précédentes dans l'histoire la mort de Jules César et celle de Charles-Quint. Une voyageuse d'un navire arrivé de la Jamaïque à Philadelphie entendant un groupe de passagers crier: « Voilà la comète! » fut tellement étonnée qu'elle se précipita à la mer.

Dans les campagnes américaines, les paysans racontent des histoires à dormir debout, qui rappellent la description faite par le poète latin Ovide des présages de la mort de César; les poules se mettraient à caqueter et à pondre la nuit, les vaches déserteraient les étables la nuit sous une mystérieuse influence. On ne dit pas encore que les statues pleurent, mais on y viendra peut-être.

Disons cependant que les observatoires des Etats-Unis organisent des ascensions en ballon pour observer la comète et qu'à New-York on s'invite à des « comète-parties » sur les toits.

Précisions de fumeurs

A Paris, vendredi toute la journée, les fumeurs se sont réunis dans les bureaux de tabac, le 13 étant la veille du jour où les cigares, les cigarettes et le tabac verraient leurs prix augmentés. Aussi les Parisiens voulaient-ils faire provision. Ce fut jusqu'au soir une cohue dans tous les bureaux de tabac. A certains moments on devait faire queue dans la rue devant certains établissements connus. Un des principaux débitants se frottait les mains à la fin de la journée disant que ses clients lui avaient épargné la peine de faire son inventaire en dévalisant complètement son magasin. Depuis plusieurs jours, les directeurs des grands cafés, des cercles et des restaurants, avaient fait d'énormes provisions de cigares et de cigarettes de luxe. On cite le cas d'un millionnaire qui a acheté deux mille cigares à 5 fr. pièce qui valent actuellement 7 francs, réalisant ainsi un bénéfice de 4000 francs.

Un dompteur blessé par une panthère

Près de 500 personnes suivaient attentivement, l'autre jour, les périlleux exercices que le dompteur José faisait exécuter à ses fauves, dans la ménagerie qu'il a installée à la

d'augmentation des frais généraux.

Porcs gras. — Pendant la deuxième quinzaine d'avril les prix moyens des porcs ont encore augmenté en Suisse. Berne, Neuchâtel et Vaud ont eu des prix meilleurs, à Zurich, ils sont restés stationnaires. On a constaté une légère baisse à Fribourg.

Journal d'agriculture suisse. Nouveau mode de conférences itinérantes

Les Américains, en gens pratiques, organisent des conférences en pleine campagne au moyen de trains de chemin de fer spéciaux qui amènent les conférenciers sur les lieux où doit avoir lieu la conférence. Dans ce train spécial prennent place des membres de la société, des professeurs, des assistants et des tableaux et objets de démonstration nécessaires.

Le train s'arrête à certaines stations dont le personnel des fermes environnantes est prévenu à l'avance pour se trouver à l'heure indiquée à la station. Aussitôt arrivé, une conférence commence et roule sur les meilleures méthodes de culture de chaque région. Le conférencier se tient à l'intérieur, au bout du wagon. D'autres fois il descend et parle ainsi à ses auditeurs. Les sujets traités sont ceux qui se rapportent à l'agriculture de la contrée. Par exemple, là où la culture du maïs est la principale, c'est sur ce sujet que la conférence a lieu. Il en est de même dans les contrées d'élevage, dans celles de l'industrie laitière, de la culture des arbres fruitiers ou des améliorations foncières, etc.

Ces trains spéciaux ont, outre la locomotive, deux wagons de voyageurs et un wagon-restaurant se transformant en wagon-lit. Les frais sont partagés entre les administrations des chemins de fer et les stations d'essais agricoles.

Un arrêt de 30 à 40 minutes suffit généralement pour chaque conférence. C'est dans chacun des deux wagons qu'ont lieu les conférences; elles sont les mêmes pour chaque wagon, et si les agriculteurs sont trop nombreux, le conférencier descend sur la voie ou parle depuis la plate-forme du wagon. Ce mode de conférence prend de plus en plus d'extension, étant fort apprécié des agriculteurs, qui n'ont pas à se transporter à de grandes distances.

Certes, voilà un mode d'instruire les agriculteurs tout à fait nouveau, mais qui n'en est pas moins fort pratique et, à ce titre, recommandable.

Les vins artificiels

La commission du Conseil national chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'interdiction de fabriquer des vins artificiels réunie, à Brunnen, a décidé de renvoyer le projet au Conseil fédéral, afin de le faire compléter. « Si nous sommes bien renseignés, dit la « Revue », une opposition assez vive s'est manifestée au sein de la commission, non pas précisément contre le principe même du projet, mais au sujet de son opportunité. Plusieurs membres, estimant qu'il faut attendre d'avoir constaté l'action qu'exercera en ce qui concerne les fraudes sur les vins, l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les denrées alimentaires. Or ce n'est pas après les quelques mois écoulés que l'on peut se prononcer à ce sujet.

» Ajoutons encore que l'article principal du projet, le deuxième, qui est l'article fondamental, a été adopté sans modification; c'est celui qui énumère les divers produits devant être considérés comme vin artificiel et traités comme tels. A l'article premier du projet, la commission a rétabli l'interdiction de l'importation qui figurait dans le projet du Département de l'intérieur et que le Conseil fédéral avait éliminée.

Les légendes de Vercoirin

Le vieux Valais est la terre des légendes: chaque vallée, chaque coin du pays pour ainsi dire en a une ou plusieurs; malheureusement notre siècle de scepticisme tend à les faire disparaître rapidement. Nous devons savoir gré aux écrivains qui ont à cœur de les conserver à la postérité en les publiant.

M. Otto de Chastonay, greffier du Tribunal cantonal, qui, en dehors de ses occupations,

— René, j'ai à vous parler.

Le chambellan s'approcha d'elle d'un air très soigné.

— Que désire la Signora, demanda-t-il.

— D'abord, ne dites à personne que vous m'avez vue ce soir dans ce palais, pas même au duc.

Chaque salle, chaque pièce du palais lui était connue.

Elle se trouva bientôt devant la porte qui menait à la galerie. Elle l'ouvrit et entra dans une pièce éclairée d'en haut, dont les murs étaient ornés de tableaux de grand prix, puis se glissa derrière le paravent qui se trouvait là.

Elle n'attendit que quelques secondes. On n'avait pas l'habitude de la faire attendre, et on satisfaisait le moindre de ses désirs. N'avait-elle pas été jusqu'ici la toute-puissante favorite du duc, qui, par un mot, un geste, pouvait faire tomber les plus hauts dignitaires et en combler d'autres de richesses? Son étoile commençait bien à pâlir, car personne n'ignorait que le duc cherchait une autre maîtresse et qu'il négligeait sa Vanina.

Le marquis de... la chercha des yeux en entrant dans la galerie. Giovanna sortit de derrière le paravent.

— Ah! ma gracieuse Signora, dit-il, en s'inclinant, vous me faites l'honneur de désirer me voir, et je m'empresse d'accourir.

— Vraiment, vous vous empressez encore d'accourir, répondit Giovanna ironiquement. J'ai à vous parler, marquis.

— Signora, soyez persuadée de tout mon zèle et de ma sincérité pour vous rendre service.

— Votre sincérité... bon! Je vous prendrai au mot, Monsieur le marquis! D'abord, —

vous étiez une fois le favori, le confident du duc?

Le marquis la regarda d'un air interrogateur et surpris, comme s'il eut voulu lire sur ses traits la signification de ces paroles.

— N'est-il pas vrai? demanda l'amante du duc.

— Je ne sais... par quoi je... balbutia le marquis.

Giovanna l'interrompit en riant.

— Vous voulez dire par quoi et par qui vous avez été détroné, mon cher marquis... ce n'est pas par moi, je puis vous l'assurer d'avance! Ne savez-vous rien du nouveau confident du duc!

— D'un nouveau confident?

— D'un étranger, en qui le duc a toute confiance?

— Je regrette, Signora, je ne sais rien de tout cela, mais est-ce que vous... cela m'étonne extrêmement.

— N'avez-vous pas remarqué dernièrement que le duc a reçu plusieurs fois un étranger?

— Non.

— N'y avait-il pas hier à la chasse, ou ce soir, un inconnu avec le duc?

Le marquis réfléchit.

— Je l'ignore... dit-il, mais pourtant... permettez, en effet, hier et aujourd'hui un étranger est venu chez le duc.

— Ainsi vous savez... dit Giovanna.

— On m'a dit qu'il était... je tâcherai de me rappeler.

— Oui, tâchez, Monsieur le marquis.

— Le nom ne me revient pas.

— C'est sans doute celui dont je parle.

— Ah! j'y suis, c'est le bijoutier Brugfellow de Londres.

— Il n'y avait pas d'autres personnes chez le duc?

— Pas que je sache.

— Il s'agit surtout de ce soir. Je crains qu'on ne veuille vous remplacer, et cet événement vous prendra à l'improviste, vous ne le saurez que lorsque ce sera un fait accompli.

— Je n'ai pas vu d'étranger ce soir.

— Le duc est sorti en voiture à neuf heures?

— Oui, Signora.

— Il est allé chez la Lenormand?

— On me l'a dit.

— Et il est de retour?

— Oui, il y a un quart d'heure.

— Seul?

— Tout seul.

— Personne n'est venu au château après lui?

— Qui serait venu?

— L'étranger avec... Giovanna hésitait... avec une mission secrète.

— Je le saurais, personne n'est venu.

— Dans ce cas, cet événement devient de plus en plus inexplicable, murmura Giovanna d'un air sombre.

— J'aimerais tant pouvoir vous être utile Signora, dit le marquis.

— Dans votre intérêt vous devez ouvrir les yeux, Monsieur le marquis. Il se passe quelque chose de mystérieux à cette cour. Tâchez de vous informer ce soir si on reçoit en secret un inconnu et surveillez-le, c'est important pour vous, et pour moi.

— Je vous remercie, Madame, de votre avertissement.

— Mais ne me trahissez pas; ne dites pas que je suis venue ici pour vous avertir.

— Votre désir est un ordre pour moi.

— J'espère bientôt apprendre le résultat de vos informations, dit Giovanna en terminant la conversation. Elle salua le marquis, qui voulait l'accompagner jusqu'en bas, mais elle refusa.

Dans la rue elle s'arrêta et réfléchit.

— On l'a enlevée, et cela s'est fait si secrètement que personne au palais ne s'en est aperçu... il faut que je la retrouve. Si j'en étais ce seul moyen pour captiver de nouveau Ferdinand, ou pour se débarrasser de moi. Mais Giovanna ne cède pas si facilement ce qui est à elle! Ferdinand, si tu veux me trahir, tu as tout à craindre de moi. Ma haine est terrible. Si tu m'abandonnes, tu auras à faire à une désespérée, ne l'oublie pas. Dans ce cas nous mourons tous les deux... oui, tous les deux.

Chapitre V.

UNE NOUVELLE CONNAISSANCE

— Sais-tu, mon cher Jules, ce qui me manque? disait la chatte sauvage d'un ton caressant à un jeune homme, un peu flétri, dont nous avons fait la connaissance lors de sa visite à la comtesse Oudarde, pour lui extorquer de l'argent.

Jules Maréchal, le ci-devant secrétaire du défunt notaire Simonet, était assis un soir avec la chatte sauvage sur un vieux et sale canapé dans la maison isolée où elle demeurait avec la vieille chiffonnière Gray. Nous connaissons le hangar au bord de la Seine, mais nous ne sommes pas encore entrés sous la vieille maison et dans la chambre où la bouquetière du Pont-Neuf est occupée à caresser le jeune homme, comme un chat caresse sa victime. Son costume d'égaré n'harmonisait nullement avec ce misérable trou, sale et enfumé.

Nous faisons nos meilleurs vœux pour son rétablissement.

L'épouvante de la population toute entière était si forte qu'à la nouvelle que le feu était éteint, chacun voulait s'assurer de ses propres yeux si l'on était vraiment quitte pour la peur.

La peur de la fin du monde

Il nous revient d'un brave habitant d'un village pas très loin de Sierre — entre la Suisse et Tournaing, pour préciser — que la population de celui-ci, persuadée que cette comète va détruire la terre, a cru inutile de travailler les champs. Elle se contente de profiter des récoltes de l'an dernier. Mais la trainée dont elle est la victime ne lui permet guère de manger, ne lui ayant laissé qu'un semblant d'appétit.

A Sierre même, une personne pourtant très éclairée, est tellement persuadée de l'immanquable nouveauté de va exercer la queue de la comète sur l'atmosphère terrestre, qu'après avoir bouché minutieusement tous les soupçons de la cave, elle va s'y loger au plus profond pendant quelques jours, et cela jusqu'à ce qu'elle juge que l'air aura de nouveau été purifié.

Il est vrai que ce refuge n'est pas trop désagréable, étant largement approvisionné d'un jus de la « grappe » et autres marchandises appétissantes.

Il est grand temps que cette fâcheuse appréhension pour tant de naïfs disparaisse avec sa cause.

Chronique agricole

Bulletin commercial

Situation. — Depuis notre dernière note sur l'état des récoltes, il a encore gelé et assez fortement; partout on s'est plaint de ce temps si défavorable. Quant aux dégâts qu'il a occasionnés ils sont assez variables et diversément appréciés. On peut dire sans crainte d'erreur qu'il a fait beaucoup de mal. La vigne n'était pas encore très avancée; mais en certains endroits tous les bourgeons ont été gelés, dans d'autres la moitié, le tiers ou le quart, sans compter le grand mal général que cet arrêt sévère peut entraîner. Depuis deux ou trois jours la température s'est relevée brusquement à la satisfaction générale.

Fourrages. — On est pauvre en fourrage vert par suite du froid persistant. Les provisions en grange de fourrages secs ont beaucoup diminué et les perspectives en ce qui concerne la prochaine récolte sont peu rassurantes. C'est la note dominante entendue partout. Il en résulte une plus grande recherche de l'article foin sur les marchés et par suite des prix en hausse. Samedi dernier à Genève les chars n'ont pas stationné longtemps, ils ont été rapidement enlevés aux prix de 9 à 10 fr. les 100 kilos. On pense que les cours s'éleveront encore.

De Berne, à la date du 7 mai, on annonçait encore pour le bon foin de prairie naturelle les prix de 8 à 9 fr. 50.

Dans la Suisse orientale, ensuite du mauvais temps froid et de la neige qui est tombée jusque très bas sur les hauteurs, les prix se sont relevés également. Toutefois on ne pense pas qu'une pénurie de fourrage soit à redouter dans cette région étant donné ses approvisionnements encore suffisants de foin et de regain.

Lait. — La suite naturelle d'une augmentation des prix du fourrage doit être des prix plus fermes et en hausse pour le lait. C'est, en effet, ce qui se remarque un peu partout. Les sociétés coopératives créées ici et là pour combattre l'augmentation du prix du lait sont obligées de reconnaître qu'il n'y avait guère eu d'abus auparavant puisque quelques-unes d'entre elles, la coopérative de Zurich, par exemple, après expériences faites, annoncent leur liquidation.

Il est à prévoir, d'ailleurs, que les prix du lait à la consommation ne pourront plus être abaissés si l'on tient compte de la cherté de la main-d'œuvre, du bétail et des fourrages, et aussi des lois et règlements pour la protection ouvrière qui sont une source

Feuilleton de la Feuille d'avis du Valais (26)

La malédiction du testament falsifié

— Il faut que j'aie une explication, dit-elle presque à haute voix, en descendant l'escalier, je dois avoir une certitude. Cet étranger est un nouveau confident de Ferdinand; il ne m'a pas parlé de lui, afin de mieux machiner contre moi.

Elle jeta un pièce d'or au domestique, qui lui ouvrit la porte d'entrée, et s'élança dans la rue.

— Vars lui! dit-elle d'une voix étouffée, en se dirigeant à pied vers le Palais-Royal, que le duc habitait, tout n'est peut-être pas perdu. Je ne veux pas parler à Ferdinand, car je commence à le haïr. Non, je veux aller chez le marquis... dit Giovanna avec un sourire diabolique. Je veux le questionner, dussé-je payer son aveu par une communication.

Giovanna était arrivée au palais habité par le duc.

Elle entra par une petite porte et s'enveloppa de son manteau, pour qu'on ne la reconnût pas de suite.

Ayant atteint un corridor, elle se précipita vers le large escalier brillamment éclairé.

Elle rencontra un chambellan du duc.

En voyant Giovanna, il voulut se glisser dans un corridor obscur, mais elle l'appela.

Exposition internationale de défense contre l'incendie et exercices modèles à St-Gall 1910

Les corps de pompiers qui, comme section font partie de la Société Suisse des sapeurs-pompiers et qui par la délégation d'une subdivision seraient désireux de prendre part active aux exercices modèles qui auront lieu à l'occasion de l'exposition internationale de défense contre l'incendie se tenant à St-Gall du 25 juin au 4 juillet, sont invités à se faire inscrire jusqu'au 18 mai prochain, au Bureau technique de la société suisse des sapeurs-pompiers à St-Gall où l'on pourra également se renseigner sur les conditions d'admission.

La Commission technique de la Société suisse des Sapeurs-Pompiers.

Le Crucifix

La statue de porcelaine est fixée à la croix de bois plantée dans un rocher très bien imité d'écorce. La statue est richement ornée de fleurs artificielles et de guirlandes de lierre.

Le plus beau cadeau! Hauteur 32 cts. Prix Fr. 2.65 la boîte y comprise. J'offre de plus:

Fleurs et feuilles artificielles de chaque espèce Plantes pour églises et chapelles de chaque grandeur (Za 8714)

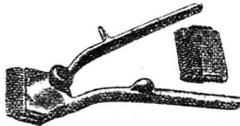
Demandez des catalogues illustrés. Fabrique de fleurs artificielles et maison spéciale pour ornements d'églises.

Paul Schaad, Weinfeld (Suisse).



Persil advertisement with image of a woman washing clothes and text: 'lave le linge rapidement, sans fatigue, à bon marché, et le conserve merveilleusement! Seuls fabricants: Henkel & Co., Düsseldorf. Connus au monde entier depuis 34 ans par leur Soude à blanchir Henkel'

SENRITA



TONDEUSES 6-12 pour coiffeur, coupe parfaite et garantie. 3 et 7 mm. fr. 5.50. La même coupe 3,7 et 10 mm. 6 fr. Tondeuse chevaux 3.50. La même avec une seule vis, 4,50

COUTEAUX ordonnances militaires à fr. 2.50. Pour Officiers fr. 3.50.

Armes à feu Flobert 6 mm fr. 2.50 Grand fr. 4.50. Revolver 6 coups 7 mm. depuis 5.50 Nickelé fr. 6.50

Bicyclette "Colombe" et "Touriste", modèles 1910. Garantie une année fr. 85

Supplément pour moyen à roue libre et frein à contre-pédalage Torpedo fr. 15; enveloppes de vélos fortes fr. 4.50, de montagne fr. 8.50, chambre à air fortes fr. 3.50. La "Colombe" 3 ans de garantie.

Se raser devient un plaisir en employant le nouveau rasoir mécanique Américain ou Globe-Trotter. Garantie, impossible de se couper et rase avec une finesse extrême, AMERICAN complet fr. 3.75 soigné fr. 4.50, Globe-Trotter avec 2 lames dans un bel écorin, fr. 6.50. Rasoir diplômé par coiffeur évidé garanti 5 ans avec écu fr. 2.50. Cuir à rasoir avec écu et pâte fr. 1, soigné fr. 2, tasse nickel pour la barbe fr. 1, Grand fr. 1.50; poudre de savon, la boîte 50 cts Pinceau à barbe Ire qualité 50 cts. Grand modèle fr. 1 etc.

Envoi contre remboursement. Catalogue gratuits et franco.

Nouvelle lampe électrique de poche garantie et incomparable, somme force de lumière 4-6 v/ds, prix tr. 2. Avec contact continu fr. 3. Batterie de recharge 0,60 et pour tout système qualité extra fr. 1.

NOUVEAU SECA TEUR pour la vigne, avec ressort doux et invisible garanti tout acier 20 cm. Fr. 4, 22 cm Fr. 5, 25 cm. Fr. 6, ordinaire 22 cm. fr. 2.50

Ls. ISCHI, fab, Payerne

Instrument de musique A. DOUDIN, Box

Magasin le mieux assorti de tous genres d'instruments de musique. Fourniture pour tous les instruments. Achat, échange et location de pianos, harmoniums, etc. Cordes renommées.

Nicklage - Argentures

Adressez-vous de préférence aux fabricants plutôt qu'aux revendeurs. vous serez mieux servis et à meilleur marché

IMPRIMERIE GESSLER advertisement with decorative border and text: 'SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES COMMERÇANTS ADMINISTRATIONS Pour vos travaux d'impression adressez-vous à l'IMPRIMERIE GESSLER qui livre promptement et à des prix modérés: Circulaires, Livres, Brochures, Registres, Affiches, Programmes, Statuts, Factures, Memorandums, Diplômes Enveloppes, Tête de lettres, Cartes de visite, Cartes de vins, Etiquettes de vins, Menus, Prix-courants, etc., etc. Travail soigné'

MAUX DE MALADES advertisement for Depensier medicine: 'VARICES DARTRES DÉMANGEAISONS PLAIRES de toute nature ULCÈRES ECZÉMAS GUÉRISON ASSURÉE SOULAGEMENT IMMÉDIAT EAU PRÉCIEUSE DEPENDIER 3'50 la Flacon 3'60 NOMBREUSES ATTESTATIONS de GUÉRISONS REFUSEZ TOUTES SUBSTITUTIONS Comme garantie, exigez la signature C. Depensier. 3 POUR ENVOIR FRANCO ADRESSEZ MANDAT-POSTE à C. DEPENDIER, Paris, 47, Rue de Bro. ROUEN. Prix pour la Suisse 4 fr. le flacon. Dépôt pour SIERRE: Pharmacie BURGNER Monthey, Pharmacie Zum-Offen.'

FORCE SANTÉ advertisement for GOLLIEZ: 'sont rendues à toute personne faible et anémique par le véritable Cognac ferrugineux GOLLIEZ (Exigez la marque: 2 Palmiers). En vente dans toutes les pharmacies en flacons de 2.50 et 5 frs. et au dépôt général: Pharmacie GOLLIEZ, Morat.'

Levain en poudre advertisement for Oetker: 'Levain en poudre Sucre vanille Poudre à pâtisserie du Dr. Oetker à 15 cts le paquet Albert Blum & Co. Bâle'

POLI MEUBLE advertisement: 'Vernis américain, donne à tous les meubles une jolie apparence. En venet à fr. 1 le flacon, chez M. V. Pitteloud Pharmacien, Sion.'

Chronique historique et littéraire

La mort de Danton

Le trop célèbre démagogue Danton (Georges-Jacques) naquit à Arcis-sur-Aube en 1759. Il était avocat aux conseils du Roi lorsque la Révolution éclata. Il rompit vivement avec la Cour pour servir les idées nouvelles, fonda le club des Cordeliers, puis reçut le portefeuille de la justice. Après l'entrée des Prussiens en Champagne, il releva les courages avec patriotisme, mais il prit une part active aux fameux massacres de Septembre et à l'organisation de la Terreur. Il eut dès lors à la Convention un rival puissant, Robespierre. Celui-ci le fit arrêter et condamner à mort.

Après sa condamnation, rentré dans son cachot à la Conciergerie, Danton simulait l'insouciance, attendant l'heure du supplice. Puis, ne pouvant se contenir plus longtemps il dit: « Ils croient pouvoir se passer de moi, ils se trompent, j'étais l'homme de l'Etat de l'Europe. Ils ne se doutent pas du vide que laisse cette tête, ajouta-t-il, en se prenant les joues dans les paumes de ses deux mains. Quant à moi, je m'en fous, j'ai bien joué de mon existence, j'ai bien fait du bruit sur la terre, j'ai bien savouré ma vie, allons dormir! »

Le 5 avril 1794, à 4 heures, on vint le prendre avec treize de ses partisans pour le conduire à l'échafaud.

Danton lança quelques sarcasmes pendant la toilette funèbre. « C'est bien bon pour ces imbéciles qui vont nous regarder dans la rue,

Nous paraîtrons autrement devant la postérité ». Il ne fit cependant aucune résistance.

Une seule charette contenait les quatorze condamnés. Camille Desmoulins ne cessait de vociférer contre la foule et de lui faire entendre ses plaintes: « Généreux peuple, malheureux peuple! criez-le, on te trompe, on te perd son immole les meilleurs amis! Reconnaissez-moi, sauvez-moi! je suis Camille Desmoulins! c'est moi qui vous ai appelés aux armes le 14 juillet! c'est moi qui vous ai donné cette cocarde nationale! En prononçant ces paroles il gesticulait à tel point qu'il avait déclaré son habit et sa chemise. Il s'efforçait de se débarrasser de ses liens. Son buste frêle, presque nu, apparaissait ainsi au-dessus de la charrette. Depuis l'exécution de Mme du Barry, on n'avait pas assisté à pareil spectacle de désolation. La foule lui répondait par des insultes. Danton qui était assis à côté de lui, après l'avoir fait rasseoir et lui avoir reproché cette scène de désespoir, lui dit très sévèrement ces paroles: « Reste donc tranquille, et laisse-là cette vile canaille! »

Il parut écraser le peuple de son indifférence et de son mépris.

Hérault de Séchelles descendit le premier et voulut embrasser Danton. « Barbare, dit Danton au bourreau qui s'empressa de les séparer, tu n'empêcheras pas du moins nos têtes de se baiser tout à l'heure dans le panier ».

Danton monta le dernier sur l'échafaud. Il parut plus imposant que jamais. On a dit de lui il semblait y prendre la mesure de son piedestal. Il regardait le peuple à droite et à gauche d'un regard de pitié.

La nature se réveilla pendant un instant en lui, car, pensant à sa jeune femme, il s'é-

cria les yeux humides: « O ma bien aimée, en vaut bien la peine! »

Puis aussitôt, paraissant regretter ces paroles, il ajouta à haute voix: « Allons, Danton, point de faiblesse! et s'adressant à l'exécuteur: « Tu montreras ma tête au peuple, elle en vaut bien la peine! »

Sa tête tomba, elle fut reprise dans le panier par le bourreau qui la promena autour de l'échafaud aux applaudissements de la foule!

Alexandre Ghika.

Comètes pluvieuses et comètes réfrigérantes

Les comètes ont-elles une influence météorologique caractérisée? On aime assez à le croire, sans que pourtant, il y ait, pour se faire une opinion, des documents scientifiques parfaitement probants.

La comète — ou plutôt les comètes — de 1910, celles de Johannesburg et celle de Halley, semblent bien nous avoir gratifiés d'une période pluvieuse. La comète de Halley se trouve entre la constellation de Pégase et celle de Halley, semblent bien nous avoir gratifiés d'une période pluvieuse. La comète de Halley se trouve entre la constellation de Pégase et celle du verseau, l'humide « Amphora », Lui a-t-elle fait déverser exagérément le contenu de sa céleste amphore? Il y a des possibilités, mais il n'y a pas de certitudes. On lui en effet survenir des années très pluvieuses, exceptionnellement pluvieuses, alors qu'aucun-

ne comète du catalogue ne se montrait dans l'empyrée. L'explication d'une influence pluviale de l'astre errant se trouverait peut-être dans cette considération que la luminosité de la queue transparente et aussi celle du noyau même de la comète paraissent dues à des phénomènes d'électro-magnétisme. Il s'agirait dès lors d'une sorte de détente de l'excès de potentiel électrique provenant de la radiation solaire, excès dont l'éclat cométaire est le témoignage; l'eau de pluie serait dès lors chargée de procéder à cette détente en mettant les couches atmosphériques « à la terre » comme on le fait dans le fonctionnement des piles électriques en général. Mais ce n'est qu'une hypothèse toute bénigne: elle ne suffit pas, pour le moment du moins, à expliquer entièrement la grande humidité qui a accompagné certaines comètes.

En ce qui concerne l'influence réfrigérante des comètes, elle ne semble pas davantage bien déterminée. Ces astres paraissent se mouvoir avec indifférence pendant les périodes sèches et fraîches, dont l'alternance a pu être observée par la météorologie moderne. Sont les souvenirs, à cet égard, étaient trompeurs. Nous en avons une preuve cette année même. En effet, bien que le printemps de 1910 ait été frais, sans être froid cependant, et bien que l'on soit en droit de déplorer les bourrasques qui se sont produites sous l'influence, sans doute malicieuse, de la « lune rousse », si l'on consulte les tables de températures de l'an dernier 1909, on constate, qu'à très peu de chose près, les températures diurnes et nocturnes furent les mêmes.

La comète de Halley n'a donc pas eu jusqu'à présent une influence thermique particulière. Souvenons-nous aussi que le 23 mai

1909, après avoir beaucoup pesté contre la froidure, on eut à subir le passage d'une vague de chaleur remarquable. Si quelque chose d'analogique se passe cette année, comme cela paraît fort possible, n'en accusons pas systématiquement la comète de Halley. Elle pourrait nous dire, comme l'accusé légendaire le disait au président du tribunal qui le jugeait avec une sévérité anticipée: « J'ai pourtant le droit d'être innocent ». Nous reconnaissons volontiers l'innocence de la comète de Halley si notre climat ne se trouve pas notablement troublée à son passage, et ce sera justice.

La comète sera visible le 19 mai, date calculée finalement comme devant être celle de son maximum d'éclat; puis continuant son chemin sur son orbite elliptique, elle ira en diminuant et disparaîtra bientôt pour ne revenir que dans 76 ans, vers l'année 1986; elle sera pour la génération d' alors la « comète fin de siècle ».

L'influenza en fuite

Depuis que je me sers des Pastilles Wybert de la Pharmacie d'Or, à Bâle, dites « Pastilles Gaba », je souffre beaucoup moins de mes maux de gorge et de la poitrine; je n'ai plus l'influenza dès lors. Mme L., à Route-Hof.

NEURALGIE MIGRAINE, INFLUENZA, MAUX DE TÊTE KEFOL advertisement: 'Seul REMÈDE SOUVERAIN KEFOL Boîte (10 pastilles) 1.50. Ch. Bousquet, pharmacien, Genève'

Sur une table devant eux se trouvaient une caraffe à moitié pleine d'eau trouble, un verre, une boîte d'allumettes et un cendrier. Trois chaises gâtées et un large lit composaient l'aménagement. La chambre avait deux petites fenêtres, donnant sur la cour, dont les vitres scintillaient de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, et deux portes, dont l'une ouvrait sur le vestibule, et l'autre dans la chambrette de la vieille Gray.

La bouquetière tenait dans ses mains une jolie broche d'or et des pendants d'oreille, que Jules Maréchal venait de lui donner. Pour un baiser, pour un sourire, il aurait donné tout ce qu'il possédait à cette fille; elle l'avait pris dans ses filets.

— Sais-tu, mon cher Jules, ce qui me manque encore? dit-elle, en caressant sa barbe. — Non, petite charmeuse. — Une belle robe avec une mantille de soie, pour aller en voiture avec toi le dimanche.

— Ah! tu aimerais avoir une belle robe? — Et avant tout, une mantille de soie. — Qu'as-tu fait de la robe que je t'ai donnée, il y a peu de semaines? — Je l'ai encore, mais on ne peut pas toujours porter la même robe, mon cher Jules.

— Tu as raison. — Et tu auras la bonté, n'est-ce pas, mon bien aimé, dit la chatte sauvage, en l'embrassant tendrement. — Mais, Madelon, répliqua-t-il en hésitant, je ne connais pas assez ton goût. — Tu ne connais pas les bonnes étoffes? — C'est pourquoi j'aimerais mieux que tu l'achèteras toi-même.

— Oui, cela vaudra mieux. — Combien te faut-il, Madelon? — Autant que tu pourras et voudras me

donner, mon bon Jules.

— As-tu assez à cent francs? — La chatte sauvage se tut, jouant l'embarras à la perfection.

— Oui, dit-elle timidement. — Je le vois bien, ce n'est pas suffisant, dit Jules Maréchal, en tirant son portefeuille et en y prenant deux cents francs. Tiens, fit-il, en tendant les billets à la bouquetière, bientôt je n'aurai plus d'argent, il faudra trouver moyen de s'en procurer.

— Un homme comme toi ne peut avoir des embarras d'argent, dit la chatte sauvage, en empochant les deux francs. — J'ai une bonne source, dit le ci-devant secrétaire avec un sourire narquois, où je pourrai puiser longtemps.

— Ah! tu es mon chéri, dit la chatte sauvage enchantée; quelle est cette source? — Elle se rit sur ses genoux et entourait son cou de ses bras.

Au même instant, un violent coup se fit entendre. La chatte sauvage regarda du côté de la fenêtre. — On frappe... qui est-ce? demanda-t-elle, la porte n'est pas même fermée.

Ses paroles se sont vérifiées. — La porte s'ouvrit avec fracas, et plusieurs personnes entrèrent. — Sur le seuil apparurent trois agents de police.

Cette visite inattendue ne plaisait ni à Madelon ni à son amant. Ils s'avancèrent stupéfaits vers les officiers de police. — Vous êtes la bouquetière du Pont-Neuf, dit l'un des agents à la chatte sauvage; nous devons vous interroger: Qui est ce Monsieur, demeure-t-il ici? — Non, monsieur, répondit le ci-devant se-

crétaire à la place de sa bien-aimée. Je ne demeure pas ici, mais j'habite le premier étage de la maison No 10 de la rue Rambuteau, et je m'appelle Jules Maréchal.

— Vous êtes sans doute venu ici attiré par la bouquetière. — Attiré? Oui, j'aime Madelon. — Ah, ah, — veuillez rester jusqu'à ce que nous ayons interrogé la bouquetière sur un événement qui s'est passé ici, et pour lequel nous venons faire des recherches.

— Des recherches? demanda la chatte sauvage. — Vous nous accompagnerez après au bureau de police. Monsieur, poursuivit l'agent, c'est dans votre propre intérêt.

— Je n'aime pas de telles visites, répondit Jules Maréchal en se détournant avec fierté, je ne vois pas un plus pour quelle raison! Vous avez mon adresse. Il s'agit de vous apprendre ce qui se passe dans ce lieu. — C'est cela précisément, car sachez bien, Monsieur, que la nuit dernière, deux messieurs, attirés ou non, on l'ignore encore, ont été victimes d'un attentat. L'enquête est commencée: un de ces messieurs est retrouvé, il a porté plainte. L'autre ne l'est pas encore.

— Mais, Monsieur, s'écria la chatte sauvage en colère, je ne sais rien de tout cela, le Monsieur est mon fiancé! Votre avertissement peut me nuire auprès de lui, il voudra partir. — Sois tranquille, mon enfant, je ne l'écoute pas, je resterai auprès de toi! dit Jules Maréchal.

— Non, non, supplia la chatte sauvage, va c'est assez que je supporte seule se désagrément. — Jules Maréchal profita volontiers de cette permission, et quitta la maison, après avoir dit adieu à la bouquetière.

Les agents cherchèrent dans toute la maison sans rien trouver.

La seule chose qui attira leur attention, fut la terre fraîchement remuée, où il y avait eu la mare de sang, mais ils ne trouvèrent rien qui put appuyer le rapport du petit homme gris.

La chatte sauvage déclara n'avoir rien vu, ni entendu de tout ce qui devait s'être passé la veille.

— Mais vous connaissez les deux hommes qui étaient ici, vous avez été plusieurs fois avec eux, poursuivit l'agent. — Quels hommes! demanda la chatte sauvage d'un ton ennuyé.

— Si vous croyez pouvoir nous répondre d'un ton si peu convenable, nous vous arrêtons sans faire trop de façons. Vous savez bien que vous êtes toujours plus ou moins suspectée et surveillée par la police.

— Que me fait la police! Vous dois-je quelque chose, par hasard? Je vends mes fleurs, et voilà tout. — Vous savez que nous pouvons vous rendre soumise.

— Il ne peut être question d'humilité! Vous n'avez qu'à faire votre devoir, et moi... — Ne fais donc pas tant de façons avec cette fille, dit un des agents, arrête-la.

— Filles? cria la chatte sauvage furieuse, vous me le payerez! — Qui a dit fille? — Vous, et je vous dis que vous en répondrez! ah, ah, — Vous faites l'offensée? — Le rôle que je joue, c'est mon affaire! mais je vous dit que ce mot fille vous bôntera cher. — Ne faites pas de bêtises, Madelon! — Ah, ah, il s'adoucit, dit la chatte sauvage ironiquement.

— Si vous ne vous taisez pas, je vous arrête, dit le premier agent d'un air courroucé. — Croyez-vous, par hasard, que ça me fasse quelque chose? Du reste, toute cette affaire ne me regarde pas, dit la chatte sauvage en riant. C'est ici que demeure la vieille Gray, mais elle n'est pas à la maison.

— On vous soupçonne d'être en relation avec Trou-Trou, appelé Longcol, et avec l'autre homme, dit l'agent. — Je les connais certainement, nous nous connaissons tous.

— Vous devez nous dire où ils se trouvent. — Où ils se trouvent? Ah, ah, où ils se trouvent. Cherchez-les, si vous êtes sûrs de les trouver où ils sont; moi, je n'en sais rien.

— Vous savez aussi qui était le compagnon de Trou-Trou? — Si je l'avais vu, je le saurais. — Mais vous étiez ici. — Comment me le prouvez-vous? — Parce que ce monsieur... l'agent de police s'arrêta, parce que celui qui a porté plainte, l'a dit.

— Ah? Oui, j'y étais, mais je n'ai pas vu les autres. — Nous avons son signalement, il ne nous échappera pas.

— Que lui arrivera-t-il? Il sera puni, parce qu'il s'est disputé avec le petit homme gris et un autre? — Certainement, conclut l'agent, en voyant que la bouquetière restait impassible et qu'il ne pouvait rien en tirer.

Les agents de police quittèrent la maison, après avoir pris le protocole de l'état où ils l'avaient trouvée.